REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

65/2024

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 29/11/24
Date d'affichage 29/11/24
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 6 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	M. CORRE Patrice	Mme GRIMARD Eliane
M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia	Mme COULON Sylvie
M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline
Mme LAFARGE Audrey	M. DEBOST Anthony	

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :

Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine
M. CONIL Gaël	M. BAUDON Julien	

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LAFARGE Audrey est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

14- RCVCB Département/Ville de Saint-Yorre : actualisation du plan de financement des travaux communaux et des planifications annuelles

Rapporteur / Eddy NOCART

Vu la délibération n°5/2022 en date du 4 février 2022 par laquelle la Commune de Saint-Yorre avait adhéré au dispositif départemental de Reconquête des Centres-Villes et Centres-Bourgs (contrat RCVCB), permettant d'obtenir des aides du Département de l'Allier et de l'Agglomération, en vue de financer plusieurs projets situés en cœur de ville, à l'intérieur du périmètre de centralité,

Vu les modifications déjà été actées en 2023 dans le cadre de la convention avec le Département (avenant n°1 par délibération n°36/2023 du 16 juin 2023) puis en 2024 (avenant n°2 par délibération n° 41/2024 du 12 juillet 2024),

Considérant la nécessité de modifier une nouvelle fois le contrat RCVCB liant la Commune de Saint-Yorre au Département de l'Allier, consistant en un ajustement des actions annuelles 2024, 2025 et 2026, et par voie de conséquence des montants de subventions afférentes,

REÇU EN PREFECTURE
le 10/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20241210-DELIB65_24-

Considérant que le montant total des travaux du contrat RCVCB s'élèverait désormais à 2 636 217,39 €, pour un montant de subvention attendu de 790 865,21 € de la part du Département (plafond à 900 000 €).

Reconquête centre ville centre bourg - Commune de Saint-Yorre
Synthèse du plan de financement prévisionnel - Avenant n° 3 Département

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT[4]	Financement prévisionnel								
				Département		Agglo		Etat	Région	Commune	Bailleurs sociaux	Autres
				Subvention	Taux	Subvention	Taux					
2022	F1 - Phase 1 - Travaux RD906E (de l'étude notariale jusqu'à rue Chanlon)	Cadre de Vie	897 062,74 €	269 118,82 €	30,00%	179 413,00 €	20,00%	- €	- €	448 530,92 €	- €	- €
	Maison de santé	Vitalité		- €		300 000,00 €		450 000,00 €	300 000,00 €	1 050 000,00 €	- €	- €
	Participation étude (20% du montant HT)			- €		7 998,00 €						
TOTAL 2022			897 062,74 €	269 118,82 €	30,00%	487 411,00 €	54,33%	450 000,00 €	300 000,00 €	601 469,08 €	- €	- €
2023	Réhabilitation d'un bar-restaurant (MO)	Vitalité	19 155,00 €	5 746,00 €	30,00%					13 409,00 €	- €	- €
	Réhabilitation maison des associations - Tranche 1	Vitalité	34 572,13 €	10 371,64 €	30,00%					24 200,49 €	- €	- €
TOTAL 2023			53 727,13 €	16 117,64 €	30,00%	- €	0,00%	- €	- €	37 609,49 €	- €	- €
2024	Réhabilitation maison des associations -Tranche 2	Vitalité	3 436,87 €	2 062,12 €	60,00%	- €		- €	- €	1 374,75 €	- €	- €
	Réfection extérieure de l'église	Cadre de Vie	70 000,00 €	42 000,00 €	60,00%	- €		- €	- €	28 000,00 €	- €	- €
	F1 - Phase 3 - Travaux RD906E (de la rue Chanlon jusqu'à l'école de musique)	Cadre de Vie	616 990,65 €	187 566,63 €	30,40%	88 647,00 €	14,37%	- €	- €	340 777,02 €	- €	- €
TOTAL 2024			690 427,52 €	231 628,75 €	33,55%	88 647,00 €	12,84%	- €	- €	370 151,77 €	- €	- €
2025	Réhabilitation d'un bar-restaurant (travaux)	Vitalité	195 000,00 €	117 000,00 €	60,00%	- €		- €	- €	78 000,00 €	- €	- €
	Réhabilitation d'un logement au dessus du bar restaurant	Habitat	100 000,00 €	60 000,00 €	60,00%	- €		- €	- €	40 000,00 €	- €	- €
	Réhabilitation du logement 8 rue de la liberté	Habitat	100 000,00 €	17 000,00 €	17,00%	23 942,00 €	23,94%	- €	- €	59 058,00 €	- €	- €
	Aménagement salle de réceptions (grange)	Vitalité	200 000,00 €	50 000,00 €	25,00%	- €		- €	- €	150 000,00 €	- €	- €
	Réhabilitation Salle Aragon	Vitalité	200 000,00 €	10 000,00 €	5,00%	- €		- €	- €	190 000,00 €	- €	- €
TOTAL 2025			795 000,00 €	254 000,00 €	31,95%	23 942,00 €	3,01%	- €	- €	517 058,00 €	- €	- €
2026	Réhabilitation de 4 logements 21 rue de la libération	Habitat	200 000,00 €	20 000,00 €	10,00%	- €		- €	- €	180 000,00 €	- €	- €
TOTAL 2026			200 000,00 €	20 000,00 €	10,00%	- €	0,00%	- €	- €	180 000,00 €	- €	- €
TOTAL GENERAL			2 636 217,39 €	790 865,21 €	30,00%	600 000,00 €	22,76%	450 000,00 €	300 000,00 €	495 352,18 €	- €	- €

cadre de vie	1 584 053,39	60%
habitat	400 000,00	15%
vitalité	652 164,00	25%
	2 636 217,39	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le tableau actualisé des actions inscrites au contrat RCVCB (Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg) de la commune de Saint Yorre,
- **APPROUVE** l'avenant qui en découle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°3 avec le Département.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 décembre 2024,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

REÇU EN PREFECTURE
le 10/12/2024
Application agréée E-legalite.com
03_DE-003-210302642-20241210-DELIB05_24-